

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Département du Pas de Calais
Arrondissement de Lens
Canton de Hénin-Beaumont 2
Commune de Drocourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-011
ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	20
De votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHE, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur Michael LEFEBVRE, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Monsieur Fabrice HAVART et Madame Micheline GOLAWSKI.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Madame Cathy DUCLOY a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cécile PREVOST et Monsieur David CAPELLE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CZERWINSKI.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Anne-Marie LOUBETTE est désignée comme secrétaire.

Vu les articles L. 123-6 et R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé, selon le cas, par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Considérant que les membres élus par le conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et les membres nommés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Considérant que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS est élue par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et que le scrutin est secret,

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

Considérant que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes,

Considérant que les sièges sont attribués d'après l'ordre sur chaque liste,

Considérant que si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes,

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé,

Considérant que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste,

Vu la Délibération en date du 8 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal a décidé de fixer à 5 le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS,

Le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'administration du CCAS.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste de Mme LOUBETTE Anne-Marie : Mme LOUBETTE Anne-Marie,
M. BRICOURT Jean-Bernard,
Mme PREVOST Cécile,
M. LEWANDOWSKI Pascal,
Mme DESPREZ Flora.

Liste de M. CZERWINSKI Bernard : M. CZERWINSKI Bernard,
Mme BIGOTTE Kataline,
M. HAVART Fabrice,
Mme GOLAWSKI Micheline,
M. CAPELLE David.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
À déduire bulletins blancs :	00
A déduire bulletins nuls :	00
Nombre de suffrages exprimés :	23
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir :	4.6

Ont obtenu :

Liste de Mme LOUBETTE Anne-Marie :

Nombre de voix obtenues :	18
Nombre de sièges attribués au quotient :	3
Nombre de sièges attribués au plus fort reste :	1

Liste de M. CZERWINSKI Bernard :

Nombre de voix obtenues :	5
Nombre de sièges attribués au quotient :	1
Nombre de sièges attribués au plus fort reste :	0

Ont été proclamés membres du Conseil d'administration :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 062-216202770-20260417-DELIB_2026_011-DE

Liste de Mme LOUBETTE :

Mme LOUBETTE Anne,
M. BRICOURT Jean-Bernard,
Mme PREVOST Cécile,
M. LEWANDOWSKI Pascal.

Liste de M. CZERWINSKI :

M. CZERWINSKI Bernard.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Anne-Marie LOUBETTE

LE MAIRE,
Séverine BRICOURT

